

STAGE D'INITIATION À LA PSYCHOLOGIE

Document explicatif

1. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU STAGE

Le stage d'initiation à la psychologie (PSY3298 et PSY3299) est un cours optionnel d'une durée de deux trimestres (septembre à avril) offert aux étudiants¹ de troisième année inscrits au baccalauréat en psychologie à l'Université de Montréal. Les étudiants inscrits au stage ont été sélectionnés par le département de psychologie sur la base de leur excellente moyenne académique. Bien que le stage d'initiation soit facultatif, il représente une opportunité unique pour l'étudiant d'acquérir une expérience concrète en lien avec la pratique clinique et de confirmer ses choix professionnels. Le cours est contingenté : seulement 36 étudiants sont sélectionnés pour participer au stage chaque année.

Au terme du baccalauréat en psychologie, l'étudiant aura acquis des connaissances générales (théoriques et empiriques) le préparant aux études supérieures en psychologie². Aussi, la vaste majorité des cours enseignés au premier cycle ne sont pas des cours axés sur la pratique, contrairement à d'autres disciplines où le baccalauréat donne accès à un titre professionnel. Ce n'est qu'aux cours des études supérieures que l'étudiant en psychologie se familiarisera avec les méthodes d'évaluation et d'intervention propres à son champ de pratique et qu'il approfondira ses connaissances cliniques. Le stage d'initiation représente donc, pour une majorité d'étudiants, un premier contact avec la pratique de la psychologie. Pour cette raison, le stage se veut d'abord et avant tout un stage de *familiarisation* avec le milieu clinique. Il s'agit donc d'un stage qui requiert un encadrement important de la part du superviseur, puisque l'étudiant n'a pas les connaissances et l'expérience pour assumer des tâches cliniques (évaluation, intervention, gestion de crise, etc.).

2. OBJECTIFS DU STAGE

A) Objectifs généraux

Les activités proposées par le milieu de stage permettent à l'étudiant de développer les aptitudes suivantes :

- Développer une capacité de réflexion clinique critique.
- Acquérir et/ou consolider des connaissances théoriques en psychologie/neuropsychologie ou un champ de pratique connexe (psychoéducation,

¹ L'utilisation du masculin a valeur épicène.

² Depuis 2006, un diplôme de doctorat (D.Psy. ou Ph.D.) est requis pour la pratique de la profession de psychologue.

ergothérapie psychiatrique, travail social, etc.), en lien avec une clientèle et/ou une problématique particulière.

- Se familiariser avec un ou plusieurs mode(s) d'intervention et/ou d'évaluation.
- Connaitre et respecter l'éthique et la déontologie liée à la pratique de la psychologie.
- Se familiariser avec la situation de supervision.
- Se familiariser avec le travail clinique en équipe et connaître le fonctionnement organisationnel du milieu de stage.
- Développer une capacité à discuter de cas cliniques.
- Se familiariser avec les activités de rédaction reliées à la pratique professionnelle.

B) Objectifs spécifiques

Le stage comporte six objectifs spécifiques (définis ci---dessous) : 1) observation d'activités cliniques; 2) familiarisation avec des connaissances théoriques; 3) familiarisation à l'évaluation et/ou l'intervention; 4) familiarisation avec l'éthique et la déontologie; 5) familiarisation avec le travail d'équipe; 6) familiarisation avec la rédaction clinique.

Le superviseur doit convenir avec l'étudiant des activités prévues pour répondre à chacun de ces objectifs spécifiques. Les activités sont inscrites dans la lettre d'entente (contrat de stage) qui sera remise au superviseur par l'étudiant. Voici une liste (non exhaustive) d'activités ayant été effectuées dans le passé par nos étudiants dans différents milieux pour chacun des six objectifs spécifiques :

- 1. OBSERVATION D'ACTIVITÉS CLINIQUES** : Observation des activités cliniques du superviseur (par ex. l'étudiant assiste à une évaluation psychologique, à l'administration de tests par le superviseur, à des interventions en milieu familial, observe des groupes éducatifs ou psychothérapeutiques, observe des élèves en classe, observe des évaluations à l'urgence en psychiatrie, etc.). Dans le cadre de ces observations « passives », l'étudiant intervient peu ou pas auprès du client, mais se trouve en présence directe avec le client. Les observations au miroir sont considérées comme une présence « directe » pour cette catégorie.
- 2. FAMILIARISATION AVEC DES CONNAISSANCES THÉORIQUES** : L'étudiant se familiarise avec des notions théoriques qui sont directement en lien avec la clientèle, le milieu et/ou les problématiques rencontrées dans le milieu de stage. Ceci inclut notamment les lectures proposées par le superviseur, la consultation de vidéos, la participation à des formations/conférences, la préparation de matériel éducatif pour la clientèle, la participation à la confection de matériel clinique ou promotionnel lié à la pratique clinique, etc.
- 3. FAMILIARISATION À L'ÉVALUATION ET/OU L'INTERVENTION** : L'étudiant participe de façon plus active aux activités cliniques du superviseur et a un contact personnalisé avec la clientèle (par ex. l'étudiant assiste à une entrevue dirigée par le superviseur, mais est autorisé à poser des questions au client). Il s'agit d'observations pouvant être considérées « actives ».

Ceci peut inclure la passation en présence du superviseur de certains tests d'évaluation psychologique. Dans ce cas, le superviseur choisi judicieusement des tâches qui ne sont en aucun cas susceptible de porter préjudice au client (par ex. qui ne sont pas susceptibles de compromettre l'évaluation si l'étudiant commet une erreur). L'étudiant peut contribuer à la codification et à l'interprétation du matériel clinique, mais celles-ci demeurent sous l'entière responsabilité du superviseur de stage. En outre, au terme d'une évaluation, l'étudiant ne doit en aucun cas être responsable de la formulation de recommandations par rapport à la situation d'un client. Il peut toutefois participer à la communication de telles recommandations en présence du superviseur (p.ex. rencontre avec le client, sa famille, les professionnels de l'école, l'équipe multidisciplinaire, etc.)

Sauf exception, l'étudiant n'est pas autorisé à effectuer des tâches cliniques sans la présence du superviseur de stage. Toutefois, les étudiants ayant reçu une formation particulière au sein du milieu de stage sont autorisés à effectuer seuls certaines interventions encadrées (par. ex. co---animation de groupes éducatifs, prise de contact au guichet d'accès, stimulation, socialisation avec la clientèle). Ce type d'activité est assimilable à ce qui peut être fait, par exemple, par des intervenants psychosociaux en milieu communautaire, c'est---à---dire des interventions ciblées qui ne constituent pas un acte réservé au sens du code des professions (par ex. psychothérapie). Le superviseur doit tenir compte de l'expérience de l'étudiant à cet effet, parfois acquise hors curriculum.

- 4. FAMILIARISATION AVEC L'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE :** L'étudiant doit faire la lecture, au début du premier trimestre, du code de déontologie de l'Ordre des psychologues du Québec (fourni par le professeur, discuté et brièvement évalué en classe). Le cas échéant, il est recommandé que l'étudiant puisse se familiariser avec le code d'éthique de l'établissement et que les questions d'éthique et de déontologie *fassent partie intégrante des discussions cliniques avec l'étudiant*. Le superviseur s'assure que l'étudiant respecte les règles de base de la déontologie (par ex. respect de la dignité de la personne, confidentialité, éviter de se placer en situation de conflit d'intérêt, etc.). L'objectif ici n'est pas de faire en sorte que l'étudiant acquiert une connaissance approfondie des questions d'éthique et de déontologie (par ex. qu'il soit habilité à résoudre des dilemmes éthiques), mais plutôt de le sensibiliser globalement à un certain professionnalisme.

N.B. Dans le cadre du stage, le superviseur et l'étudiant s'assurent que le stagiaire soit présenté à la clientèle comme étant en observation, et non comme étant un futur professionnel en formation, comme c'est le cas par exemple des internes au doctorat.

- 5. FAMILIARISATION AVEC LE TRAVAIL D'ÉQUIPE :** Participation aux réunions d'équipe, discussions de cas avec d'autres professionnels ou d'autres stagiaires (incluant les internes au doctorat), ou tout autre contact avec d'autres membres de l'équipe, de la direction ou d'autres stagiaires.
- 6. FAMILIARISATION AVEC LA RÉDACTION CLINIQUE :** L'étudiant se familiarise à la communication écrite dans un contexte clinique professionnel. Ceci peut inclure la participation à la rédaction de notes évolutives, de rapports d'évaluation ou de bilans, de rédaction de notes dans les cahiers de communication destinés à l'échange d'information entre les intervenants, etc. L'objectif est de développer une capacité de synthèse et de se familiariser avec le langage approprié à la communication clinique formelle.

N.B. L'étudiant n'est pas autorisé à consigner des notes au dossier du client; il peut toutefois rédiger des notes et des sections de rapports qui seront relues, corrigées, et déposées au dossier par le superviseur. En aucun cas le nom du stagiaire, même avec une signature du superviseur, ne devrait apparaître au dossier du client.

Bien entendu, les activités sont très variables d'un milieu de stage à l'autre et sont entièrement déterminées par le superviseur. Le milieu doit toutefois permettre que chacun des objectifs énumérés ci-dessus soit rencontré, mais n'est aucunement tenu d'inclure l'ensemble des activités données ci-dessus à titre d'exemple. Le plus important pour l'étudiant est d'être exposé à un **contact direct et fréquent avec la clientèle** (minimalement, une semaine sur deux ou l'équivalent).

Enfin, il est à noter que les étudiants ont des travaux à remettre au professeur à des dates déterminées dans le plan de cours. Ces travaux sont en lien direct avec les activités du stage. Les activités doivent permettre à l'étudiant de réaliser ses travaux. L'étudiant a la responsabilité de s'assurer que le déroulement du stage lui permet de réaliser l'ensemble des travaux demandés.

3. FORMAT ET CADRE DU STAGE

Clientèle et milieu de stage. Les clientèles visées peuvent être variées (adultes, enfants/adolescents, personnes âgées, couples, familles). Sauf exception, l'étudiant n'est pas autorisé à effectuer son stage dans un milieu privé (par ex. bureau ou clinique privée, garderie en milieu familial, etc.), à moins qu'il ne s'agisse d'un milieu composé de plusieurs professionnels, où le travail en équipe est structuré et où des activités de formation et d'enseignement ont lieu.

Participation à des projets de recherche. La participation à des projets de recherche est acceptable seulement dans la mesure où l'étudiant est directement impliqué dans une activité clinique (par ex. entrevues semi-structurées pour lesquelles l'étudiant aura préalablement été formé). Les tâches connexes habituellement exécutées par des auxiliaires de recherche (par ex. compilation de données, analyses statistiques, photocopies) ne doivent pas être assumées par l'étudiant en stage, puisque ce dernier se veut d'abord et avant tout une expérience clinique. En outre, les activités de recherche ne devraient pas occuper plus de 25% du temps de stage, afin de permettre à l'étudiant de rencontrer les objectifs du stage et de réaliser les travaux prévus pour le cours.

Durée. Le stage est d'une durée de deux trimestres. Il débute en septembre et se termine en avril de l'année suivante, selon le calendrier universitaire. Le stage s'effectue à raison d'une journée par semaine (7 heures), dont au moins une heure de contact et d'échange avec le superviseur (« supervision » --- voir ci-dessous). Pour chaque trimestre, le stage est d'une durée de 13 semaines et comporte l'habituelle semaine de relâche, sauf entente particulière avec l'étudiant.

Horaire. L'horaire de stage doit respecter le calendrier universitaire (Faculté des arts et sciences), puisque les étudiants ont plusieurs travaux à remettre à des dates prédéterminées et qui sont directement en lien avec leurs activités de stage. Il est à noter que les étudiants ont également des cours dont l'horaire est variable au trimestre d'automne et d'hiver. Ceci doit être considéré dans la planification des activités dès le début du stage. Les journées et l'horaire du stage sont déterminées par l'étudiant et son superviseur. Il est recommandé que l'étudiant fasse

une seule journée de sept heures. Toutefois, les heures peuvent être réparties sur plusieurs jours selon entente avec l'étudiant, en fonction des activités spécifiques du milieu de stage. L'étudiant est autorisé à effectuer davantage d'heures s'il le souhaite.

N.B. Les étudiants doivent être libérés à trois reprises le jeudi après-midi au cours de chacun des trimestres pour des rencontres de groupe obligatoires à l'Université; les dates des rencontres seront communiquées dès que possible au superviseur. Si le stage a lieu le jeudi, ces heures de stage manquées devront être reprises au cours du même trimestre.

Assurances. Comme tous les étudiants inscrits formellement en stage, les étudiants du stage d'initiation à la psychologie sont assurés par l'Université de Montréal.

4. SUPERVISION

N.B. Étant donné la nature du stage, on entend ici par « supervision » tout contact direct avec le superviseur de stage. Autrement dit, puisque l'étudiant n'a pas à réaliser seul des activités professionnelles, il ne s'agit pas de supervision au sens habituel du terme.

Exigence de formation du superviseur. Le superviseur est un professionnel dument inscrit au tableau des membres d'un ordre professionnel reconnu par l'Office des professions. Il pratique ses activités dans le domaine de la psychologie ou de la neuropsychologie adulte ou infantile, ou dans un domaine connexe à la psychologie (par ex. travail social, sexologie, orthophonie, psychoéducation, ergothérapie psychiatrique/santé mentale, etc.). Il n'y a pas d'exigence particulière en ce qui a trait au nombre d'années d'expérience des superviseurs. Le stage d'initiation est une occasion intéressante pour un superviseur sans expérience de s'initier à la supervision et à l'enseignement. Enfin, le travail du superviseur implique des contacts directs et fréquents avec la clientèle (i.e. il n'est pas simplement un consultant).

Supervision partagée. La supervision peut partiellement être effectuée par un interne au doctorat en psychologie ou un étudiant à la maîtrise d'une autre discipline. Il est également possible pour un étudiant d'avoir plus d'un superviseur principal au cours de l'année (par ex. au sein d'un même établissement, l'étudiant peut effectuer la moitié de son stage dans un service, et l'autre moitié avec un superviseur différent dans un autre service).

Superviseur remplaçant. Le milieu de stage doit prévoir un professionnel remplaçant (également membre en règle d'un ordre professionnel – pas nécessairement de la même profession que le superviseur principal) et qui pourra superviser l'étudiant en l'absence du superviseur attitré (vacances, absence maladie, démission, congé de maternité, etc.). S'il est impossible, au moment de conclure l'entente de stage, de mentionner au contrat de stage le nom du superviseur remplaçant, le responsable d'établissement doit envoyer un courriel à la personne responsable du stage et s'engager à trouver un remplaçant au besoin.

N.B. Le stage ne pourra être approuvé si le milieu ne peut garantir la disponibilité d'un superviseur remplaçant membre d'un ordre professionnel.

Changement de milieu de stage en cours d'année. Le milieu de stage s'engage auprès de l'étudiant pour toute la durée du stage (deux trimestres de 13 semaines chacun). Toutefois, dans des circonstances *exceptionnelles*, un étudiant peut demander à changer d'établissement en cours

d'année. Le cas échéant, cela devrait se faire obligatoirement au début du second trimestre (janvier 2016), compte tenu des modalités d'évaluation. En pareil cas, l'étudiant a la responsabilité de valider auprès de la personne responsable du stage ce changement dans un premier temps, et doit obligatoirement obtenir par la suite une lettre d'entente (contrat de stage) en bonne et due forme auprès du nouvel établissement de stage.

5. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Au terme de chaque trimestre, le superviseur remplit la grille d'évaluation formatrice avec l'étudiant. Cette grille permet l'évaluation qualitative de l'étudiant en regard du savoir être, du savoir faire et du savoir. L'évaluation du superviseur compte pour 10% de la note finale pour chacun des trimestres. La grille sera fournie au superviseur par l'étudiant.

Il est fortement recommandé que le superviseur prenne connaissance de la grille d'évaluation au début du trimestre et qu'il la complète avec l'étudiant au plus tard une semaine avant la date limite. La copie originale signée par le superviseur et l'étudiant sera remise en classe par l'étudiant à la dernière rencontre de groupe de chaque trimestre.

L'étudiant est également évalué sur la base de travaux théoriques, cliniques et de réflexion personnelle planifiés par la personne responsable du cours (p.ex. présentation d'un outil clinique, journal de bord, analyse d'un cas, rapport de stage). Le superviseur n'assume aucune responsabilité quant à cette partie de l'évaluation. En outre, si le superviseur peut faire des suggestions à l'étudiant quant à ses travaux, **il n'est en aucun cas autorisé à les lire ou les corriger.**

6. COORDINATION DU STAGE

Il n'y a pas de visites prévues des milieux de stage par la personne responsable du cours. Toutefois, le superviseur peut à tout moment durant l'année communiquer par téléphone ou par courriel avec la personne responsable du cours. Des rencontres peuvent être planifiées au besoin.

Coordonnateur de stage :